

Photo © Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie



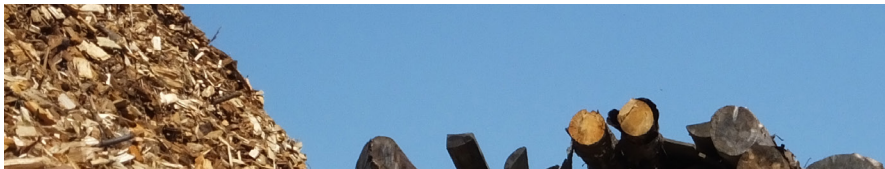
BOIS ÉNERGIE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

GROUPEMENT DE COMMANDES DE COMBUSTIBLES

CAS TECHNIQUE





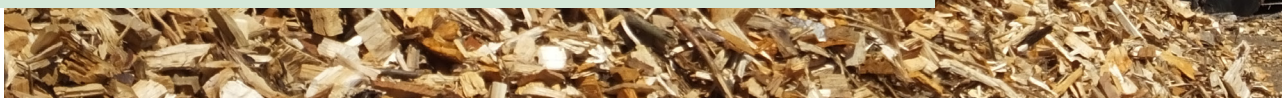
Préambule

Le développement des chaufferies biomasse passe par l'approvisionnement en produits bien calibrés et correctement séchés, ainsi que par la mise en place de circuits de proximités. Les fournisseurs de plaquette forestière qui s'inscrivent dans cette dynamique doivent être consolidés.

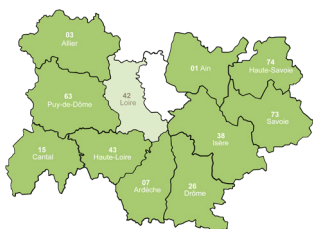
L'achat groupé de combustible bois à l'échelle d'un territoire peut être encadré *via* la commande publique et intégrer tous les paramètres nécessaires afin de favoriser la qualité du produit, la réactivité et la proximité du fournisseur. Ces marchés ainsi groupés représentent des volumes importants contractualisés sur plusieurs années, ce qui donne une assise confortable au fournisseur de plaquette qui, ainsi, peut investir dans son outil de production.

Cette commande groupée a des avantages si elle est bien réalisée. Les documents suivants présentent la méthode à mettre en place, une convention type et un cahier des clauses techniques particulières en exemple. Il reste nécessaire de se faire accompagner par les Communes forestières pour s'assurer de la pertinence de l'outil sur le territoire cible.

Photo © Communes forestières, 2020



LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS



Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes s'appuient sur un réseau de 10 associations départementales avec près de 900 adhérents. Au sein du réseau des Communes forestières, vous trouverez les soutiens nécessaires à la mise en œuvre des politiques forêt-bois que vous souhaitez engager.

Un réseau d'élus, une force de proposition

Le réseau des associations de communes forestières est au service des élus. Il regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique ou plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois. Les Communes forestières vous accompagnent dans vos responsabilités et mettent en œuvre les actions nécessaires pour valoriser et positionner la forêt et le bois au cœur du développement local.

Les missions principales de ce réseau sont :

- > Représenter et défendre les intérêts des communes forestières
- > Former et informer les élus
- > Participer à la mise en œuvre de la politique de filière forêt-bois
- > Accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique

OUTILS DE STRUCTURATION ET DE RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

Un accompagnement des Cofor dans le groupement de commandes combustible



Enjeux/contexte

Vous êtes une collectivité et **vous voulez aider les producteurs locaux de plaquette forestière et/ou de granulé bois** en leurs proposant **un marché important en volume** et sur **une durée intéressante**, de 4 ans maximum.

La commande groupée de fourniture de combustible de plusieurs chaufferies est à envisager.



Points d'attention

Bien soupeser les risques et les bénéfices : une commande groupée peut intéresser des fournisseurs qui n'ont aucun lien avec le territoire et saisir l'opportunité d'écouler leur production en se plaçant en concurrents par rapport à des producteurs locaux peu organisés pour ce type de marché.

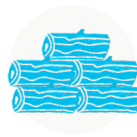
Un accompagnement de la collectivité qui lance le marché et des fournisseurs locaux qui souhaitent y répondre est à prévoir pour gérer ce risque.

D'autre part, il faut s'assurer que les quantités et qualités demandées sont bien en adéquation avec l'offre locale, ainsi que les délais et modalités de livraison (camion souffleurs, etc...). Cette démarche est à privilégier dans des territoires plutôt enclavés, ou le risque de concurrence déloyale est faible.



Descriptif de l'action

L'EPCI sollicite les collectivités gérantes des chaufferies bois en régie pour qu'elles constituent un groupement de commandes, avec allotissement en termes de qualité et/ou zone de chalandise



Résultats attendus

- Une commande importante et inscrite sur 4 ans donne une meilleure lisibilité aux producteurs locaux pour leurs permettre de bâtir un plan de développement,
- Un prix fixé qui évolue dans le temps via des indices.



Calendrier

9 mois minimum pour la mise en place du marché groupé si c'est le premier.



Acteurs à impliquer

Services marchés des collectivités, élus, producteurs de bois-énergie



Budget / financement potentiel

A évaluer en fonction du nombre de collectivités (Ex : Grand Chambéry)



Marche à suivre

1. Réaliser une convention constitutive d'un groupement de commandes. (*Cf voir la convention exemple*)
2. Réaliser un inventaire des besoins et des collectivités qui souhaitent se regrouper puis intégrer les recommandations dans le marché. (*Cf Recommandation sur le montage du marché d'achat de combustible bois énergie*)
3. Un CCTP *exemple* est fourni.

Photo © Communes forestières, 2020



RECOMMANDATION SUR LE MONTAGE DU MARCHÉ D'ACHAT DE COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE



Toutes ces recommandations sont issues d'un groupe de travail intégrant les PNR de Chartreuse et des Bauges, de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry et des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Synthèse des éléments à considérer lors de l'organisation d'un marché de commande groupée en fourniture de combustible Bois-Energie.

1. Objectifs partagés : Organisation d'un marché groupé pour la fourniture de Bois-Energie pour chaufferies collectives

- Souhait de mettre en place un marché de fourniture de combustibles bois énergie pour les chaufferies collectives sur un territoire donné.
- Proposition de mutualiser la phase de consultation des entreprises, mutualisation du choix du titulaire retenu et mutualisation de l'évaluation des prestations réalisées au cours du marché : Fourniture, livraison.
- Perspective d'organiser un marché groupé pour l'entretien et la maintenance des chaufferies collectives.
- La commande groupée permet d'offrir un contrat à une ou plusieurs entreprises qui correspondent aux entreprises qui apportent le plus de plus-value au territoire. Ces plus-values sont les retombées économiques locales, la valorisation de la ressource locale et la quantité de transport le plus faible possible.
- Les plus-values ne doivent en rien léser la qualité du combustible et la qualité du service proposé (délai de livraison, outil de livraison adapté...)

2. Découpage géographique : Définir la zone sur laquelle porte le marché et définir des zones qui correspondront à des lots du marché.

- Les différentes zones permettent un volume suffisant intéressant pour un fournisseur et correspondent à une certaine logique d'approvisionnement pour faciliter la logistique.

3. Mandataire du groupement d'acheteurs : Définir les structures qui peuvent bénéficier du marché (Commune, EPCI, Syndicat etc...) et définir la collectivité qui porte le marché.

4. Définition du type de Combustible Bois-Energie : Lots techniques :

- Bois déchiqueté Plaquette C1 normalisé
- Bois déchiqueté Plaquette C2 normalisé
- Bois granulés en vrac normalisé EN 14961-1
- Bois granulés en vrac non normalisé
- Eventualité d'un lot Plaquette non normalisé

5. Recueil des besoins des acheteurs doit être effectué afin d'évaluer et de caractériser le marché de combustible bois-énergie sur l'ensemble du territoire, avec par sites :

Caractéristiques du silo, quantité et type de bois consommé et mini/maxi par an, quantité et fréquence de livraisons et consommations.

6. Détermination des caractéristiques de combustibles bois-énergie souhaitées pour chaque site : quantités annuelles mini/maxi, quantités par livraison

7. Durée du marché :

- Un an
- Reconductible 3 fois

8. Délais de livraison : Le délai est associé à un délai d'intervention :

- En situation ordinaire : 8 jours maximum ;
- Un délai plus court peut éventuellement être proposé par le candidat
- Un minimum de volume de bois à livrer par livraison peut être proposé afin de garantir un approvisionnement optimal même en cas de tension sur la ressource
- En situation extraordinaire : délai proposé par le candidat

9. Décomposition du prix :

- Fourniture : Le prix correspond au prix unitaire de base exprimé en €HT/tonne.
- Livraison : Le prix correspond au prix unitaire de base exprimé en €HT/livraison pour 0 à 10 tonnes, €HT/livraison pour 20 à 40 tonnes.

10. Démarche Qualité : [convenu en GT]

Le titulaire du présent marché est susceptible d'être évalué tout au long de la prestation, ainsi qu'à l'issue de la prestation.

Les dysfonctionnements constatés (non-respect d'une exigence technique, manquement à la sécurité, etc.) sont mentionnés sur une fiche de non-conformité, et immédiatement transmis au titulaire pour correction. En retour, le titulaire détaille les mesures qu'il a entreprises pour y remédier.

11. Critères de choix : note globale sur 100

Pour les lots comprenant plusieurs sites, la note attribuée sera la moyenne des notes attribuées par site.

> Valeur technique : 30%

Prend en compte la conformité des combustibles bois-énergie souhaités, l'organisation technique des livraisons, la nature et l'étendue des garanties proposées, la démarche qualité, les délais de livraison annoncés, les références et

expériences similaires...

Considérer la certification du prestataire dans le critère « Valeur technique » sans toutefois en faire une exigence.

> Impact Environnemental : 20%

Prend en compte les efforts fournis par les candidats en ce qui concerne la minimisation de l'impact sur l'environnement : Gestion et origine du bois (rayon d'approvisionnement depuis l'arbre en forêts), émissions de CO2 lors des livraisons des combustibles bois-énergie.

(Taux d'émission de CO2 au km multiplié par le nombre de km, divisé par la quantité de bois-énergie livrée) Noté sur 20 points : la note zéro étant attribuée en cas d'information non fournie, le candidat le mieux-disant se verra attribuer la note maximale, et pour les candidats suivants, la note attribuée sera inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant les taux d'émission de leur proposition de celui de la proposition en émettant le moins.

> Prix : 50%

Le prix doit être fourni en €/mwh et s'il est en €/tonne, il doit comporter de taux d'humidité. La qualité du combustible doit systématiquement être mentionnée.

12. Intérêt d'organiser la visite de chaque site par les candidats au début de la consultation :

Le titulaire du marché est réputé avoir estimé toutes les difficultés inhérentes à l'objet du marché, notamment lié à l'accès aux sites, et avoir effectué toutes les recherches qu'il aura jugé utile pour pouvoir réaliser sa prestation dans des conditions de sécurité optimales.

Attention ! Cette visite est très importante et permet d'écarter des fournisseurs qui auraient surestimer leurs capacités à fournir une plaquette forestière de qualité au prix proposée car c'est le moment de poser des questions sur le mode opératoire du séchage de la plaquette forestière et sur la provenance des bois.

13. Choix des indices de révision des prix :

Les prix du marché sont fermes et non révisables durant sa première année d'exécution. Ils seront ensuite révisés à chaque nouvelle année d'exécution et pour l'année à venir, par application de la formule ci-dessous :

$$P = P_0 \times (0,15 + 0,35 [I1/I10] + 0,25 [I2/I20] + 0,25[I3/I30])^*$$

Avec :

P = prix révisés applicables à chaque nouvelle année d'exécution du marché P0 = prix d'origine figurant dans l'acte d'engagement

I1 = dernière valeur connue de l'indice CEEB bois déchiqueté plaquette forestière (publié par l'INSEE) au mois de commencement de chaque nouvelle année d'exécution du marché (= date anniversaire du marché)

I10 = valeur de l'indice CEEB bois déchiqueté plaquette forestière du mois de la date limite de remise des offres

I2 = dernière valeur connue de l'indice ICCHT qui correspond au coût de la main d'œuvre (publié par l'INSEE) au mois de commencement de chaque nouvelle année d'exécution du marché (= date anniversaire du marché)

I20 = valeur de l'indice ICCHT du mois de la date limite de remise des offres I3 = dernière valeur connue de l'indice CNR transport 40 tonnes (publié par l'INSEE) au mois de commencement de chaque nouvelle année d'exécution du marché (= date anniversaire du marché) I30 = valeur de l'indice CNR transport 40 tonnes du mois de la date limite de remise des offres.

*attention cette formule est évolutive et adaptative

14. Méthodologie :

> Courriers d'informations à l'ensemble des communes avec une demande d'informations pour savoir si les communes sont intéressées à la démarche et si oui remplissage des caractéristiques techniques liés aux chaufferies, silos et types de combustibles.

15. Calendrier :

- Organisation de la mutualisation : mois 1
- Recueil des informations nécessaires : mois 3 et 4
- Dossier de Consultation des Entreprises : mois 6
- Avis d'appel à concurrence : publication mois 7
- Remise d'offres : mois 8
- Analyse des offres : fin de mois 8
- Attribution : fin de mois 8
- Notification mois 9
- Commande de livraison : mois 10

Nous contacter



© Conception-réalisation :
UR Cofor AURA, en interne, 2022

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 04 79 60 49 05
Mail : aura@communesforestieres.org

256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY

www.communesforestieres-aura.org

Référent régional thématique

Wilfried Tissot | 07 77 38 47 94
wilfried.tissot@communesforestieres.org

Élus référents

Monsieur Henri Fernandez, <i>Cofor 01</i>	Monsieur Serge Perraud, <i>Cofor 38</i>
Monsieur Francis Douillet, <i>Cofor 07</i>	Monsieur Joseph Ampilhac, <i>Cofor 43</i>
Monsieur J-L Gournelle, <i>Cofor 07</i>	Monsieur Dominique Ceres, <i>Cofor 43</i>
Monsieur Alexandre Albisson, <i>Cofor 15</i>	Monsieur Sébastien Gouttebel, <i>Cofor 63</i>
Monsieur Eric Belvaux, <i>Cofor 26</i>	Monsieur Thierry Doix, <i>Cofor 73</i>
Monsieur Jean-Paul Valette, <i>Cofor 26</i>	Monsieur André Vairetto, <i>Cofor 73</i>
	Monsieur Gérard Lachenal, <i>Cofor 74</i>

Avec le soutien de

Financé par



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

